

Ministère de l'Intérieur.

Bureau des
Sciences et Arts

Paris le 10 février 1838.

10^e 2082. 4^e f^o

Le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur
à Monsieur Letthier, Directeur de l'école
de Rome.

Monsieur, j'ai arrêté que la statue en marbre
de S. M. Louis XVIII seroit exécutée par M.
Cortot, pour être placée dans la grande salle de
l'école de Rome.

La dépense sera réglée de la manière suivante :

- 1.^o Pour l'année de pension de l'artiste à qui
il est permis de rester à l'école jusqu'à la fin de
1838, ci 2,400. -
- 2.^o Pour gratification spéciale à
cet artiste 1,200. -
- 3.^o Pour le marbre 2,400. -
- 4.^o Pour le dégrè, le dessin et l'ébauche 4,000. -
- 5.^o Pour sculpture des accessoires &c. 2,200. -
- 6.^o Pour frais divers, de transport &c. 2,200. -

14,000^f

J'ai donné des ordres à M. Henraux pour qu'il
envoie à Rome un buste en plâtre de S. M. par
M. Le Dutoit. ce buste aidera M. Cortot pour la

ressemblance de la figure.

Vous voudrez bien faire connaître au même M. Renraux quelle est la dimension du bloc qui l sera tout faire parée de Carrare où il se rendra.

Le prix du buste sera acquitté à Paris sur les fonds réservés pour frais divers dans l'appercu ci-dessus.

Le prix du marbre et le transport seront payés tout à Paris soit à Rome sur les 2^{es} ports acceptés.

Ces payemens se feront à M. Renraux d'après les pièces qu'il aura produites.

Quand la statue sera exécutée, placée et payée vous voudrez bien me rendre ^{un} compte particulier de sa dépense précise qu'elle aura occasionnée.

Cette dépense payable, jusqu'à 5000 fr. sur les fonds de 1818 & 1819, sera payée de 1821, ne devra point entrer dans le compte général de l'école que vous rendez chaque année.

J'ai, Monsieur, l'honneur d'être
Votre serviteur.

Jardins de son Excellence,
Le Directeur de correspondance au
Dépt. de l'intérieur,
Officier de la Légion d'honneur
M. de la Harpe.